

Le 20 mai 2019.

Procès-verbal de la session ajournée du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 20 mai 2019, à 19h00, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Roseline Boucher est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance en faisant une mise au point concernant les travaux de voirie à faire sur le programme AIRR et les calculs de révision qui ont été faits.

13-05-19 TRAVAUX DE VOIRIE SUBVENTIONNÉS AIRRL

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer à M. David Lafontaine de Techni-Consultants que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham fera le projet initial au complet, tel que soumissionné par l'entrepreneur.

Suivi projet église : autres informations à venir prochainement.

Gazébo Pêche Nicolet : informations supplémentaires à trouver, sinon on rembourse le 500 \$ en juin.

Le conseil permet le déplacement de Geneviève Boutin le 11 juin à Drummondville pour une rencontre d'information gratuite sur un projet réseau-rivières.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (19h30).

Accepter sur proposition de Mme Lise Nolette
Seconder par M. Jean-Marie Poulin

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

